

DELIBERATION N° 74-5 DU 17 JUIN 1974
PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 11 AVRIL 1974

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie", après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le
Procès-Verbal de la réunion du 11 avril 1974.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET

Etaient présents :

Au titre de membres du Conseil d'Administration

M. DOUBLET, Président
M. TERRE, Vice-Président
M. SCHNEIDER, Vice-Président

M. PROUST
M. GUERIN
M. TAULLELE
M. RENARD
M. SAGLIO
M. THENAULT
M. VERNY

M. FLECHET

Etaient absents excusés :

M. VINCENT
M. FONROGET
M. LEMAIRE
M. JOFFRE

Au titre de Président du Comité de Bassin

M. LALLOY

Au titre du Ministère de l'Intérieur

M. CABANA

Au titre d'Agent Comptable

M. BRUN

Au titre de contrôle financier

M. QUENTIN

Pour la Ville de PARIS

M. FOUQUET

Pour la Préfecture de la Région Parisienne

M. LORIFERNE
M. BAUD
M. POYER

Pour l'Agence Financière de Bassin

M. VALIRON, Directeur, assisté de :
M. SALMON, Secrétaire Général
M. VERNIER
M. BAZIN
M. DARGENT
M. LE SAUX
M. TENIERE-BUCHOT
M. MARUANI
M. PINOIT

Le Président DOUBLET ouvre la séance à 10 heures 30. Il salut la présence de M. TAULLELE, nouveau membre du Conseil d'Administration en sa nouvelle qualité de Directeur Général des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur. Il évoque les qualités exceptionnelles de M. TAULLELE et lui adresse ses félicitations pour sa nouvelle promotion et ses sentiments d'amitiés et de reconnaissance.

Il remercie ensuite M. le Sénateur LALLOY, Président du Comité de Bassin, d'être venu assister aux travaux du Conseil d'Administration.

Il rappelle que cette séance devait se tenir à ROUEN, sur invitation précisément de M. TAULLELE, alors Préfet de Région, mais que par suite des circonstances actuelles, décès du Président de la République, la réunion à ROUEN est reportée au mois de juin prochain.

Le Président fait ensuite l'exposé liminaire suivant :

Mes Chers Collègues,

Tout a été dit lors de la très récente réunion du Comité de Bassin sur les derniers travaux de nos organismes et les modalités de leur renouvellement. Nous savons donc maintenant que, si le premier Comité de Bassin s'est définitivement séparé le 5 avril, nous aurons nous-mêmes encore une réunion à tenir dans le courant du mois de juin.

Après quelques hésitations, j'ai finalement demandé à notre Directeur de nous faire préparer pour cette date un compte-rendu de mandat qui, à en juger par le document dont nous avons pu prendre connaissance dans le dossier du dernier Comité, ne devrait pas, comme nous avons pu le penser, faire double emploi avec lui. Je pense, en effet, que nous ne pourrions pas nous séparer sans laisser à nos successeurs un bilan de ce que nous aurons fait au cours d'un long mandat de six ans et qu'ils auront à prendre en charge. Ce bilan, nous aurons à l'établir ensemble et ce sera, au cours de cette dernière période, le programme de travail de nos Commissions. M. VALIRON nous en dira quelques mots tout-à-l'heure.

Bien entendu, à ce "testament" seront joints les documents dont nous avons déjà souhaité la confection au cours de notre dernière réunion de novembre, tel le catalogue des textes énonçant notre doctrine et notre jurisprudence, particulièrement en ce qui concerne l'attribution des aides financières. Comme nous l'avons demandé, ce catalogue aussi sera présenté à nos Commissions qui auront à en approuver la forme et le contenu. Beaucoup d'entre nous, beaucoup aussi sans doute parmi nos redevables, égarés et seuls dans la forêt des règlements que nous avons fabriqués, le considèrent déjà comme un instrument de travail indispensable. Nous aurons à cœur, bien sûr, avant de nous séparer, de mettre grâce à lui de l'ordre dans nos affaires.

Voici tracé -pour la dernière fois- à nos Commissions un programme de travail, précis sans doute, mais bien dépouillé. Pour animer ce programme et lui apporter quelque chose comme un fil directeur, je serais tenté d'ajouter à mon propos une première réflexion sur ce qu'a été notre action au cours de ces dernières années et, plus précisément, sur son point d'aboutissement au début de 1974. Ce sera l'occasion aussi de retrouver le compte-rendu d'activité 1973 dont l'examen est inscrit à l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui.

J'ai consacré plusieurs fois déjà, notamment au Conseil du 16 octobre dernier, une grande partie de ce propos liminaire à ce que j'ai appelé, pour l'Agence, pour ses méthodes nouvelles d'approche des problèmes, pour les buts qu'elle vise, le passage d'un âge à un autre du premier âge adulte. Il s'agissait alors de mettre en lumière une politique d'objectifs de qualité appliquée à un réseau de rivières et la procédure de programmation qui la prolonge, puis de montrer comment une telle politique se définit par rapport à l'ancienne comme un essai d'intégration des connaissances et de rationalisation des choix.

Depuis, la réflexion menée sur le programme, à l'occasion notamment des premiers travaux entrepris pour l'élaboration du VIIe Plan, mais souvent aussi pour répondre à la demande des autorités départementales ou régionales, nous a menés plus loin encore. Je citerai deux exemples avant de définir le point d'arrivée.

Le premier est un problème depuis longtemps posé, particulièrement complexe, dont la complexité même nous a contraints à la recherche d'une action neuve. C'est l'opération poursuivie dans la Région de CAEN. De quoi s'agissait-il en effet ? De mener à bien au profit de la Ville de CAEN et des Communes composant l'agglomération caennaise une politique globale de l'eau portant à la fois,

- sur les problèmes de la ressource et de l'assainissement ;
- sur l'utilisation des eaux superficielles et les objectifs de qualité assignés à l'Orne ;
- sur l'exploitation des nappes souterraines et les mesures à prendre pour éviter leur surexploitation ;
- sur la réglementation des dépôts de déchets au sol ou des rejets en rivière ;
- sur les moyens à mettre en oeuvre pour assurer les débits d'étiage ;
- sur le réaménagement de la distribution pour qu'à la spécification de la qualité des eaux corresponde la spécification des besoins.

Bref, la mise en route d'une opération telle que celle de CAEN a nécessité la mobilisation concomitante de tous les moyens intellectuels de l'Agence afin de prendre en compte dans un schéma globale la quasi-totalité des paramètres-Eau, y compris le paramètre redevance et le paramètre politique.

Vous savez qu'il en est quasi de même pour l'opération de REIMS avec les problèmes posés par la Vesle et qu'il en sera aussi de même à ROUEN.

Je pourrais citer d'autres opérations, de type voisin, moins avancées et mises à l'étude, cette fois, à la demande non d'un maître d'ouvrage, mais du Préfet d'un département. Le Préfet de l'Eure, le Préfet de l'Oise ont convié l'Agence au cours des semaines qui précèdent à mettre au point des schémas généraux d'aménagement de vallées où chacun des problèmes "Eau" serait spécifié à la fois sur le plan des données techniques et des hypothèses financières, l'ensemble des études aboutissant à une programmation de travaux très divers étendue sur plusieurs années.

Le second exemple que je voulais citer est celui de la réflexion que nous menons depuis quelques années et qui aujourd'hui vient d'aboutir à des analyses et des propositions précises sur l'intégration des données Eau, Air, Sol dans le domaine de la pollution. Le point de départ en est ici même, dans la région de Rouen : nous nous souvenons tous des soucis qu'à fait naître à l'Agence pendant plusieurs années le règlement des difficultés consécutives aux aides que nous avons apportées à une très importante usine de fabrication de pâte à papier. La pollution soustraite à l'eau se retrouvait en partie, par transfert, dans un autre milieu.

C'est le moment de rappeler qu'il existe un cycle des Fumées comme il existe un cycle de l'Eau et que les deux cycles finissent par se recouper en un point où il faut bien que nous sachions ce qui se passe. Le cycle des Fumées, c'est la production de Fumées en un lieu géographique, leur transport dans l'Air au gré des courants, les phénomènes d'autoépuration (analogues à ceux qui se produisent dans les rivières) par l'effet du Soleil, puis le retour inéluctable au Sol sous l'action de la pluie, de la neige ou des brouillards en un point différent de celui de l'émission. Alors, d'une manière ou d'une autre, le produit des Fumées retourne à l'Eau et, à cet instant, les deux cycles se recouper. Si, ponctuellement, la balance n'est pas égale entre l'émission et la réception, l'équilibre du phénomène est, lui, global : on en conclut qu'en tout instant, la pollution de l'eau s'accroît de la plus grande part de la pollution de l'air.

Une analyse du même type est valable pour les déchets de toute sorte déposés sur le sol : décharges ménagères mal contrôlées, décharges industrielles, dépôt sauvages, et même sous-produits de l'épuration des fumées.

Nous avons tous eu en mains, très récemment, l'excellente étude que l'Agence vient de faire exécuter sur ces sujets : notre curiosité a été ouverte, les problèmes ont été pour la première fois posés dans toute leur complexité, des solutions à la fois techniques et économiques sont désormais proposées. La Mission déléguée de Bassin et l'Agence recevront peut-être prochainement la tâche - en tous cas, nous le souhaitons - de développer les analyses déjà faites et de définir les voies et moyens d'une politique d'intervention. Ce pourrait être l'objet d'un nouveau "Livre Blanc", consacré aux transferts de pollution entre les différents milieux récepteurs : eau, air, sol, sur lesquels, dès maintenant, devront s'exercer tout spécialement notre vigilance.

A partir de ces exemples, j'en arrive à la conclusion que l'Agence a été amenée à tirer de ses derniers travaux. Le temps est loin où, en matière de politique de l'Eau, elle se contentait de répondre à l'impulsion des services ; loin celui où elle mettait en oeuvre ses premières opérations expérimentales, comme celles de la Vire, de la SICA d'Alizay, de l'alimentation de la zone du Havre en eau industrielle ou de l'acquisition de terrains dans la zone de Montereau. Loin même celui où la fine pointe de sa politique se situait dans la recherche des objectifs de qualité des rivières, même élargie à l'étendue d'un sous-bassin comme celui de l'Oise et de l'Aisne. Certes, toutes les opérations en cours à ces différents titres conservent leur intérêt et d'autres suivront à coup sûr sur la même lancée.

Mais, bien qu'elle vienne seulement d'apprendre à le connaître c'est déjà au-delà de ce terrain que travaille la "tête chercheuse". L'objectif est moins que jamais d'appréhender isolément les problèmes pour mieux les résoudre, selon la bonne démarche cartésienne (un problème de ressource, un problème d'assainissement...), voire en les situant à l'intérieur d'un cercle agrandi (un problème "Rivière propre", un problème "objectifs de qualité"...). Mais, dépassant le stade de l'analyse, il vise tout de suite à la prolonger par la démarche inverse, celle de la réintégration des données - à peine isolées dans l'équation de départ afin d'aboutir à la gestion intégrée d'un problème unique, celui de l'eau, appréhendé dans tous les milieux (air, eau, sol), sous toutes ses formes (ressource, assainissement), dans toutes ses composantes (techniques, économiques et même politiques...).

Singulière ambition sans doute dans un pays aux structures aussi diversifiées que le nôtre, où les responsabilités sont diluées, -pour traiter un problème qui, finalement, touche à tout (il s'agit de 3 sur les 4 éléments naturels distingués par les Anciens)-, pour un organisme aussi peu pourvu de moyens. Mais la sollicitation de l'évènement est la plus forte. Notre histoire des deux dernières années, telle que j'ai tenté, à chacune des réunions de notre Conseil, d'en marquer les étapes, montre qu'elle est l'aboutissement intellectuel inévitable des structures de travail de l'Agence. Par sa composition, en effet, et celle du Comité de Bassin dont elle émane (on ne comprendra jamais mieux qu'aujourd'hui la justesse de l'expression devenue habituelle de "petit Parlement de l'Eau"), l'Agence est comme le creuset où les représentants de toutes les parties en cause viennent en personne apporter tous les éléments du problème. De même, par la mission qu'elle a reçue et les moyens qu'elle fournit à ceux qui oeuvrent, elle est au point de convergence de toutes les études et de tous les travaux.

Alors, si l'ambition peut sembler singulière, il apparaît bien que l'objectif visé, lui, ne puisse être écarté. C'est dire clairement que la tâche qui nous échoit ne peut plus repousser l'ambition. Au point où nous en sommes et au terme du mandat que nous venons de remplir, c'est un devoir d'en prendre conscience. Serons-nous capables, pour l'avenir, d'être égaux à ce que l'on attend de nous ?

La suite de notre histoire le dira rapidement. En tout cas, il importait de mettre en lumière la direction dans laquelle nous entraîne notre mouvement dialectique pour que prenne sa véritable signification et toute sa dimension notre "testament".

Le Président passe ensuite à l'examen des différents points de l'ordre du jour.

I - Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 1973

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 1973 est adopté.

(délibération n° 74-1).

II - Décision modificative n° 1 du budget 1974

Le Président déclare :

"Comme chaque année, à pareille époque, le Directeur nous propose une décision modificative du budget en cours. Cette décision comporte :

- " - une augmentation de la dotation des traitements des contractuels de l'Agence, consécutive à la régularisation administrative d'un Agent.
- " - la traduction budgétaire de différentes décisions prises par notre Conseil et ses Commissions (recrutement, hors effectif, de techniciens qualifiés dans le cadre de l'assistance technique pour le bon fonctionnement des stations, dans le cadre de la recherche des préleveurs non déclarés à l'Agence, dans le cadre de l'enquête générale dans tous les ateliers de traitement de surface.
- " - comptabilisation des sommes versées par E.D.F. conformément à la convention passée avec elle pour le nouveau programme d'étude sur les effets de l'échauffement des eaux.
- " - divers aménagements par virement de compte à compte concernant la location et travaux du nouveau local du Boulevard de Grenelle, la mesure des effluents.
- " - enfin l'ouverture d'un crédit pour la réalisation d'un film destiné à l'information du grand public et pour lequel M. VALIRON vous donnera tout à l'heure quelques précisions.

"Je passe la parole à M. VERNY, Président de la Commission des finances pour son rapport et je demanderai à M. VALIRON de nous exposer après lui le projet du film."

M. VERNY lit et commente son rapport sur cette question (annexe n° 1 au présent procès-verbal).

M. VALIRON donne lecture d'une lettre adressée par M. VINCENT, faisant part de ses observations sur cette question et sur les autres points de l'ordre du jour (annexe n° 2).

Un large débat s'instaure ensuite sur les différents points de la décision modificative du budget et sur le projet de film portant sur le problème de l'eau et l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie".

M. DOUBLET rappelle les films réalisés sur les villes nouvelles et sur les transports et leurs succès. Il estime que le film sur le problème de l'eau et sur l'Agence sera un grand succès également. Ce film pourrait être prêté aux communes et aux différentes autres collectivités. Il se rallie à la proposition de M. VERNY sur la constitution d'une Commission "ad hoc" appelée à donner des directives précises et des objectifs déterminés au scénario, à contrôler l'exécution de ces directives et à informer le Conseil des résultats obtenus.

M. VALIRON donne le calendrier de la réalisation de ce film : étude du scénario, prises de vue, tirage des copies, distribution et diffusion. Il fait remarquer que les prises de vue devraient avoir lieu au printemps, pour profiter d'une période très favorable pour un film en couleur. Il conviendra donc à la Commission de tenir compte de cet impératif.

M. VERNY insiste sur les exigences de qualité que l'Agence doit avoir et souhaite que soit examiné le problème de la diffusion qui doit être la plus large possible sans pour cela coûter trop cher à l'Agence.

M. FLECHET aurait souhaité un film beaucoup plus long et plus complet que celui prévu.

M. QUENTIN souhaite voir le District de l'Agglomération parisienne participer aux frais de réalisation, mais M. DOUBLET fait connaître que celui-ci n'a pas participé à la réalisation du film sur les transports ni celui sur les villes nouvelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte la décision modificative n° 1 au budget 1974 ainsi que la constitution de la Commission "ad hoc".

(délibération n° 74-2).

III - Compte-rendu d'activité 1973

Le Président déclare :

"Le compte-rendu d'activité est cette année particulièrement " remarquable par sa clarté et sa concision. Sous une forme synthétique et " complète, il rappelle l'immense tâche accomplie par notre Conseil, par le " Comité de Bassin et par l'Agence et ce, malgré une situation juridique in- " confortable depuis juin dernier. C'est ce qui me permet de dire que tous " les membres du Comité de Bassin et ceux du Conseil d'Administration ont eu " dans leur Mission une foi qu'aucune difficulté n'a pu décourager, freiner " ni même ébranler."

./..

"Avant de publier ce compte-rendu et de lui donner une large
" diffusion tant auprès des instances administratives qu'auprès du public, "
" je souhaiterais que vous fussiez part de vos observations et réflexions."

M. VALIRON précise que le compte-rendu d'activité sera complété par un document de synthèse, il sera publié au Bulletin n° 23 et recevra la plus large diffusion.

Après un court débat et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu d'activité dans sa forme et teneur.

IV - Politique de l'Agence pour la préservation des eaux souterraines

Le Président déclare :

"La préservation des eaux souterraines pour l'alimentation
" humaine est une politique constante de l'Agence. Elle se heurte à un
" grand nombre de difficultés et d'intérêts particuliers, elle pose des
" problèmes financiers et juridiques importants".

"L'Agence nous a communiqué une note complète sur ses
" diverses actions correspondant à deux types d'intervention :
" "
" - les arbitrages industriels - collectivités dans l'utilisation de l'eau
" souterraine ;
" "
" - la protection des forages existants, ou en cours de création. "

"Je vais demander à M. VALIRON d'évoquer à nouveau se pro-
" blème et je souhaite que le Conseil d'Administration renouvele au Direc-
" teur son appui total dans cette politique qui mériterai une plus grande
" publicité auprès du grand public."

M. VALIRON fait un large exposé sur cette question et donne des précisions sur l'aide accordée par l'Agence aux collectivités locales pour la préparation de leur dossier de DUP, sur la politique de réservation de terrains de l'Agence et sur le support juridique de ces opérations qui doit être les collectivités elles mêmes et non les Sociétés distributrices d'eau.

M. DOUBLET évoque le problème de l'opération Montereau et fait part de ses préoccupations pour sa réalisation rapide et définitive.

M. SAGLIO fait le point sur cette dernière opération. Il précise que la DUP n'est pas arrêtée mais simplement suspendue. Celle-ci est en butte à une opposition tantôt larvée, tantôt ouverte. La proposition de substituer à la DUP des POS n'est pas convaincante, comme l'a montré l'étude faite par la Région Parisienne. La procédure des Plans d'occupation des sols est longue et inefficace, les plans d'urbanisation éclatent, les plans d'occupation ne sont pas suffisamment contraignants. A ce jour aucun Plan n'a été réalisé, l'Agence

est invitée à participer sinon même à subir toutes les charges de cette procédure alors qu'aucune garantie ne lui est donnée. En attendant qu'une décision soit prise au niveau ministériel, il demande au représentant des services des Mines de refuser toute autorisation d'exploitation de carrières de sables dans les zones de captage. L'Agence, quant à elle, n'aura à financer les POS que dans la mesure où elle est assurée d'y voir figurer la réservation de terrain souhaité.

M. PROUST, en tant que représentant du service des Mines, fait connaître que jusqu'à ce jour les sabliers exécutaient correctement l'accord passé avec l'Agence et qu'aucun problème n'existe pour l'instant.

M. VALIRON manifeste certaines craintes de voir s'étendre ou se créer des zones industrielles sur les lieux des captages, un premier cas s'est d'ailleurs manifesté.

M. DOUBLET souhaite être informé de tout problème qui pourrait se poser et qui mettrait en péril les zones prévues pour les captages. En ce qui concerne les POS il invite la tutelle à faire étudier la question au niveau ministériel pour qu'une réponse lui soit donnée.

M. LALLOY constate que l'Agence est désarmée devant le problème de Montereau. Il déclare qu'à un problème exceptionnel il faut une solution exceptionnelle, il faut donc une volonté politique nettement affirmée et une décision législative claire. Il faudrait préparer une note destinée aux ministres intéressés faisant ressortir, notamment, le montage juridique et financier de l'opération, en précisant qui serait Maître d'ouvrage et quel serait le support financier. Dans un deuxième temps attirer l'attention de l'administration centrale sur la gravité du problème de l'alimentation en eau de la Région Parisienne, organiser toutes réunions utiles et sensibiliser les collectivités susceptibles d'être Maîtres d'ouvrage.

M. VALIRON évoque les observations contenues dans la lettre de M. VINCENT citée ci-dessus et fait connaître les démarches officieuses entreprises auprès de certaines personnalités du Syndicat des Communes de la banlieue de Paris pour les eaux et auprès d'autres personnalités départementales en vue de la constitution d'un Syndicat, Maître d'ouvrage de l'opération Montereau. Il poursuit en évoquant le même problème de réservation de terrain qui se pose en Haute-Normandie et la constitution du support juridique qui, dans cette Région, pourrait être un Etablissement Public Régional.

M. TAULLELE et M. CABANA partagent l'avis des différents intervenants et estiment avec l'ensemble du Conseil que le moment est venu de constituer un Maître d'ouvrage public pour l'opération de Montereau suivant schéma décrit par M. VALIRON. Dans cette opération, les départements bénéficiaires ne sont pas ceux sur lesquels l'opération se réalise. Dans de telles opérations il conviendrait pour en faciliter la réalisation, de leur donner une définition institutionnelle et en attendant que le Maître d'ouvrage apparaisse clairement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne acte à M. VALIRON de sa communication et donne un avis favorable aux propositions de M. DOUBLET pour relancer l'affaire de Montereau et aider à la constitution d'un Maître d'ouvrage groupant les départements concernés.

V - Politique contractuelle de branche

Le Président déclare :

"Nous avons trouvé au dossier une note relative à la politique " " contractuelle de branche réalisée par le Ministère de l'Environnement en " " étroite collaboration avec l'Agence. En annexe se trouvent, d'une part, un " " tableau portant sur la nature des travaux pris en compte et, d'autre part, " " toutes les précisions utiles sur les différentes opérations aidées avec les " " crédits du FIANE et ceux de l'Agence."

"On distingue en effet aujourd'hui, parmi les diverses formes " " d'aide de l'Agence :

" " " - l'aide classique, prévue au 2ème Programme, réalisée par les collectivités " " locales, avec l'aide préalable de l'Etat, de la Région ou du Département, " " " " - l'aide portant sur les opérations pilotes comportant un complément de 10 % " " " " - l'aide sous forme d'avance pour certaines opérations particulières, mise " " en application depuis quelques mois avec l'aide de la Caisse des Dépôts et " " dont les résultats commencent à prendre une forme encourageante, " " " " - enfin l'aide spécifique du FIANE, pour certaines opérations de branches " " industrielles, qui vient compléter l'aide classique de l'Agence et dont " " nous pouvons prévoir les résultats spectaculaires dans les prochaines " " années".

M. VALIRON expose ensuite l'historique et les réalisations de la politique de branche du Ministère de l'Environnement, le Programme en cours et les normes de rejet qui constituent le but final à atteindre. Il explique le double rôle de l'Agence :

- 1/ Rôle de mandataire du Ministère de l'Environnement chargée de recevoir les crédits du FIANE pour les verser aux bénéficiaires. En fait l'Agence consent aux bénéficiaires des avances qui lui sont remboursées dès réception des crédits du FIANE ;
- 2/ Rôle classique de l'Agence qui accorde des subventions, avances ou prêts aux mêmes industriels.

M. SAGLIO apporte quelques précisions sur l'importance des crédits engagés dans la politique de branche.

Le Président remercie M. VALIRON et M. SAGLIO de leur souci d'information et de précision à l'égard du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration donne acte à M. VALIRON de sa communication.

VI - Communication sur le programme de l'échauffement de l'eau par les centrales thermiques

Le Président déclare :

"Depuis sa création, l'Agence n'a cessé de rechercher les effets de l'échauffement de l'eau par les centrales thermiques sur la pollution des rivières. Elle y revient sans relâche malgré, au début, certaines réticences de l'E.D.F., malgré le vaste programme d'études réalisé par celle-ci. C'est un protocole d'accord signé par l'Agence et l'E.D.F. que nous présente aujourd'hui M. VALIRON. Il s'agit là d'une victoire de la conciliation, de l'esprit de conciliation et de bonne volonté des deux parties que constitue ce protocole. Sans aucun doute, le programme d'études, objet de ce protocole, aboutira à une meilleure connaissance de la question et permettra de promouvoir une action contre cette forme particulière de pollution."

M. VALIRON apporte quelques précisions sur la mise à exécution du protocole Agence-E.D.F., il déclare souhaiter que les études entreprises s'étendent aux mêmes problèmes posés en milieu marin.

Le Conseil d'Administration donne acte à M. VALIRON de sa communication.

VII - Communication sur l'opération Gypse

"L'opération gypse n'est pas terminée. Malgré le travail considérable effectué par l'Agence et le Conseil d'Administration, malgré l'accord pris avec les industriels, on est au regret de constater aujourd'hui qu'une certaine résistance persiste de la part d'un des deux gros industriels concernés. Par contre l'autre partenaire, je veux parler d'A.P.C., exécute normalement ses obligations."

"Il ne s'agit pas, pour Rhône Progil, d'une résistance claire et franche, mais d'une série de manoeuvres dilatoires, d'attermoiements inacceptables, compte tenu des arrangements et aménagements accordés par l'Agence."

"Le Directeur, tenu par la réglementation relative aux redevances, prépare actuellement l'émission à l'encontre de Rhône Progil d'un état exécutoire : nous le regrettons mais l'Agence ne peut faire autrement que d'exécuter ce que lui prescrivent la loi et les règlements."

M. VALIRON précise qu'à cette obligation réglementaire s'ajoute pour l'Agence un problème d'équité : il serait inadmissible d'imposer à une entreprise, telle qu'A.P.C. le règlement des redevances et l'obligation de limiter ses rejets et d'exonérer sans motifs valables une autre entreprise des redevances et des travaux.

./..

M. SAGLIO confirme que le Directeur est tenu par les textes d'émettre un état exécutoire à l'encontre de Rhône Progil et que la tutelle lui donne son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte de la communication de M. VALIRON et approuve la procédure engagée par lui.

VIII - Détermination des objectifs de qualité dans le Bassin "Seine-Normandie"

Le Président déclare :

"L'article 3 de la loi du 16 décembre 1964 a prévu un programme ambitieux. Sans vouloir ramener toutes les rivières à leur état de pureté originelle, le législateur a voulu, par un inventaire de la pollution, par l'établissement de fiches, que soit suivie l'évolution de la qualité des eaux et que soit fixées pour chaque cours d'eau non plus systématiquement des normes générales et nécessairement rigides, mais des caractéristiques individualisées auxquelles les eaux devront, au minimum répondre."

"L'inventaire du degré de pollution est terminé, la Mission déléguée a été désignée pour la coordination des études et des opérations préparatoires à la prise des décrets d'objectifs de qualité prévu à l'article 3 que je viens d'indiquer."

"Il faut enfin préciser sur des portions de notre bassin ou même parfois ponctuellement, quels sont les efforts financiers à réaliser pour atteindre les objectifs de qualité des rivières, souhaités par les différents intérêts en présence."

"Deux dossiers sont actuellement à l'étude, il s'agit du bassin de la VIRE et de celui de l'OISE et de l' AISNE."

M. VALIRON apporte des précisions, notamment sur la décision prise le 12 juillet 1973 par la Mission déléguée pour la mise en oeuvre d'une étude, pour le Bassin de la Vire, pour : établir l'état actuel de la pollution des rivières de ce bassin, déterminer les objectifs à atteindre à court terme, moyen terme et long terme, élaborer des schémas logiques de lutte contre la pollution et pour fixer les flux de pollution maxima à accorder aux rejets publics ou privés.

Le Conseil d'Administration donne acte à M. VALIRON de sa communication.

IX - Divers

a - Subvention à diverses associations.

- b - Premier bilan sur les études "irrigation".
- c - Attribution d'une subvention à l'amicale du personnel de l'Agence.
- d - Autorisation de dénonciation de forfaits de pollution de certains établissements industriels.

Le Président déclare :

"Je propose, comme chaque année, d'accorder aux quatre associations indiquées au dossier, les subventions demandées."

"Je propose également de donner acte à M. VALIRON de sa communication sur le premier bilan portant sur les études "irrigation", problème qui a longtemps occupé notre Conseil."

"Enfin, je vous propose de donner au Directeur, l'autorisation de dénoncer le forfait pollution des établissements industriels indiqués au dossier et ce, dans la voie que nous nous sommes tracée d'une plus grande équité dans l'émission de nos redevances."

Après avoir examiné les propositions de subventions aux quatre associations et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'élever la proposition de subvention de l'A.G.H.T.M. et de la porter à 1 500 F et d'accorder les subventions suivantes :

à l'Association Française pour l'Etude des Eaux	62 500 F
à l'Association Nationale pour la Protection des Eaux	1 500 F
à l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux	1 000 F
à l'Amicale du Personnel de l'Agence	80 000 F

(délibérations n° 74-3 et 74-4).

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de M. VALIRON sur le Premier Bilan des études d'irrigations lui donne acte de sa communication.

Pour les autorisations de dénonciation de forfaits pollutions de certains établissements industriels, le Conseil d'Administration donne un avis favorable mais renvoie cette question à l'examen du nouveau Conseil d'Administration qui sera désigné après renouvellement du Comité de Bassin.

Le Conseil d'Administration invite le Directeur à prendre d'ores et déjà toutes mesures utiles pour préparer les procédures de mesure concernant les industriels proposés pour la dénonciation de forfaits et de vérifier si parmi ceux-ci certains ne bénéficient pas de l'aide au paiement des redevances (écrêtement).

Avant de lever la séance, le Président propose que la prochaine réunion se tienne à ROUEN au début du mois de juin pour, en particulier, examiner la décision modificative n° 2 du budget 1974 et le problème d'Achères, étant entendu que le nouveau Conseil d'Administration ne pourra se réunir que vers le mois d'octobre prochain.

Le Conseil d'Administration donne son approbation à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 heures.

ANNEXES

DECISION MODIFICATIVE N° 1 de 1974

RAPPORT DE M. VERNY

Président de la Commission des Finances et Redevances

Le 4 avril dernier, votre Commission des Finances et Redevances s'est réunie pour étudier la décision modificative n° 1 au Budget de 1974 soumise ce jour à l'examen et à l'approbation du Conseil d'Administration.

Votre Commission a remarqué en premier lieu, qu'à la différence des années antérieures aucun crédit de report concernant les dépenses régulièrement engagées, mais non suivies de paiement au cours de l'exercice 1973, ne figurait à ce document. La date récente de clôture de l'exercice, c'est-à-dire le 28 février 1974 en est la cause. Les reports vous seront donc présentés lors de la prochaine décision modificative.

Votre Commission a constaté que la plupart des opérations proposées traduisaient sur le plan financier soit des décisions arrêtées par le Conseil lui-même, soit arrêtées par ses Commissions pour des actions particulières que je me limiterai à rappeler succinctement :

- inscription d'un crédit destiné à assurer la rémunération et les charges annexes de deux agents chargés de l'assistance technique au bon fonctionnement des stations d'épuration dont le Conseil avait autorisé le 7 juin 1973, le recrutement et prévu à cet effet un crédit annuel de 100 000 F sur lequel seuls 62 000 F sont demandés au titre de 1974 ;
- inscription des sommes nécessaires au fonctionnement d'une équipe affectée à la recherche des préleveurs encore ignorés de l'Agence ;
- dotation de diverses lignes budgétaires concernant l'enquête générale dans tous les ateliers de surface pour laquelle le déblocage sur 2 ans de un million de francs a été décidé le 18 septembre 1973 par les Commissions réunies. Seuls 409 660 F seront nécessaires en 1974.

Il est à remarquer que, de ces trois opérations, seule celle concernant l'équipe d'assistance technique conduit à une augmentation des charges inscrites au budget, le financement des deux autres actions étant réalisé par des virements de compte à compte.

./..

Par ailleurs, il est apparu que le paiement sur les dépenses affectées des salaires dûs aux agents travaillant pour l'exécution de conventions conclues avec divers organismes présentait des inconvénients comptables. Il est envisagé d'effectuer ces paiements sur la ligne 6122, salaire des contractuels. Il est précisé que cette modification n'affecte ni l'équilibre budgétaire ni l'effectif autorisé par le Conseil.

Votre Commission a reconnu satisfaisantes les propositions concernant le suivi aux comptes 75 et 65 "Ressources et Dépenses affectées" des incidences financières, d'une part du protocole intervenu avec l'Electricité de France au sujet du nouveau programme d'études sur les effets de l'échauffement des eaux, d'autre part des opérations d'aménagement des Bassins de l'Oise et de l'Aisne.

Un avis favorable a été également donné aux inscriptions complémentaires concernant d'une part les mesures d'effluents et d'autre part les charges découlant de la nécessité pour l'Agence de disposer de locaux plus adaptés à ses besoins, ceux dont elle a actuellement la jouissance étant devenus insuffisants.

Le Conseil est d'ailleurs bien informé de ce problème qui a fait l'objet de nombreuses communications de M. VALIRON. Je vous rappelle que le 27 novembre 1973 vous avez donné votre accord à la recherche et à la conclusion d'une solution convenable permettant de remédier aux inconvénients actuels.

L'attention de votre Commission a été tout particulièrement retenue par la proposition de la réalisation d'un film non seulement en raison des moyens financiers envisagés mais principalement en considération de l'objectif nécessaire à atteindre.

Lors de son exposé M. VALIRON a immédiatement précisé que, si l'ouverture d'un crédit était demandée, il n'entendait nullement prendre lui-même l'initiative de la passation d'un contrat comme ledit crédit lui en donnerait la possibilité mais qu'il désirait vivement que la décision soit subordonnée aux avis d'une Commission spécialement créée à cet effet. Au cours du large et fécond échange de vues qui a suivi l'exposé de M. VALIRON, il est apparu que le film ne devrait pas se contenter de reprendre des informations déjà diffusées soit par les bulletins de l'Agence, notamment son numéro 9, soit lors de quelques séquences télévisées, mais qu'au contraire le scénario devrait en être astucieusement pensé, aussi convaincant que possible dans son argument, original dans sa présentation, afin de sensibiliser au mieux l'opinion sur des problèmes réels et d'entraîner son adhésion. C'est pourquoi votre Commission a souhaité d'éviter de s'en remettre simplement au réalisateur et demande qu'un effort d'imagination s'impose tant aux membres des Commissions qu'à la Direction de l'Agence.

Dans cette optique, il a été envisagé la création d'une Commission "ad hoc" dont pourraient, si vous en étiez d'accord, faire partie : un représentant de la Direction de la Prévention des Pollutions et Nuisances, un représentant de la Préfecture de la Région Parisienne, le Vice-Président de l'Agence, le Président de la Commission des Travaux et Programmes, le Président

de la Commission des Finances et Redevances, le Directeur de l'Agence ainsi que tout autre volontaire qui désirerait s'intéresser à ce problème.

Ce groupe d'étude serait appelé :

- à donner au scénariste des directives précises et des objectifs déterminés ;
- à contrôler si le scénario proposé correspond effectivement aux instructions ;
- à informer le Conseil des résultats obtenus et à obtenir son accord.

Si le scénario ainsi élaboré, dont le coût serait de 15 000 F H.T. soit 18 000 T.T.C., donnait satisfaction aux membres du Conseil d'Administration la 2ème phase pourrait alors être entreprise :

- réalisation du film en couleur ;
- tirage des copies nécessaires à la diffusion ;
- distribution et diffusion dans les salles du réseau de la Presse Filmée Française.

Toutefois, en raison du prix demandé pour lesdites opérations la Commission

- s'assurerait du coût de la pellicule mère ;
- arrêterait le plan de diffusion notamment en ce qui concerne le nombre de copies indispensables à une diffusion massive dans un délai très court, conditions nécessaires à une mobilisation plus sensible de l'attention des masses.

Au vu des renseignements recueillis la Commission déciderait s'il y a lieu ou non de procéder à la 2ème phase.

Compte tenu de ces dispositions que votre Commission propose au Conseil d'adopter, l'inscription de 400 000 F a été maintenue.

En conclusion, votre Commission demande au Conseil de vouloir bien approuver la décision modificative n° 1 du Budget de 1974 comportant les opérations suivantes :

Dépenses de fonctionnement

augmentation de :	4 417 995 F
diminution de :	903 570 F

Dépenses en capital

augmentation de :	51 000 F
annulation de :	600 000 F

Recettes de fonctionnement

augmentation de :	2 000 000 F
-------------------	-------------

l'équilibre budgétaire étant obtenu par une diminution du fonds de roulement de 965 425 F.

CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

ANNEXE II
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Alfred-Marcel Vincent *⁴³
Vice-Président du Conseil Général
Maire de Livry-Gargan

Livry-Gargan, le 11 AVRIL 1974

Monsieur V A L I R O N
Directeur de l'Agence de Bassin
"Seine-Normandie"
10-12, rue du Cap. Ménard

75 - P A R I S

Cher Monsieur VALIRON,

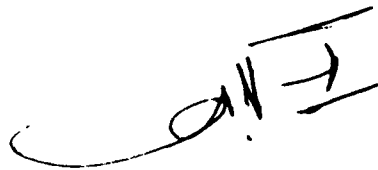
Contrairement à ce que j'avais prévu, je ne pourrai pas assister à la réunion du Conseil d'Administration de ce jour.

En conséquence, je vous fais parvenir, sous ce pli, une note comportant quelques observations sur les questions portées à l'ordre du jour.

Par ailleurs, retenu in-extremis à Livry-Gargan, je n'ai pu être présent à la réunion des Commissions réunies qui s'est tenue le 9 Avril. Aussi, je vous transmets à posteriori, une note avec mes observations sur les questions portées à l'ordre du jour de cette séance.

Vous en souhaitant bonne réception et en vous priant de m'excuser de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour, tant auprès des administrateurs que des personnalités,

Veillez croire, Cher Monsieur VALIRON, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



A.M. VINCENT
Chevalier de la Légion d'Honneur
Maire de Livry-Gargan
Vice-Président du Conseil Général

CONSEIL d'ADMINISTRATION de
l'AGENCE FINANCIERE de BASSIN SEINE-NORMANDIE

SEANCE du 11 A V R I L 1974

QUESTION N° 2 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 1974

Aménagements divers

Que deviennent les 3 millions de francs inscrits au budget 1974 pour achat du local à usage de bureaux, 42 boulevard de Grenelle, alors que les tractations d'achat n'ont pas abouti et qu'une simple location a été consentie.

Film sur les problèmes de l'eau

Le coût (400.000 Frs) en paraît élevé. Le film "L'eau nouvelle" et "Quand les villes ont soif" coûteraient actuellement environ 15.000 à 20.000 Frs la minute, soit pour 10 minutes environ 200.000 Frs maximum.

QUESTION N° 3 - COMPTE RENDU d'ACTIVITE 1973

L'intérêt de ce document est surtout de préparer l'exécution du programme suivant, qui faisait d'ailleurs l'objet de la question n° 1V du récent Comité de Bassin.

A l'occasion de ce compte rendu d'activité, sans doute serait-il intéressant d'insister sur deux points qui intéressent particulièrement les services de distribution d'eau potable :

- un effort préférentiel à assurer pour la protection des tronçons de rivière à l'amont immédiat des principales stations de traitement d'eau potable (à cet égard qu'a-t-on fait concrètement pour l'Oise, à l'amont de MERY S/OISE ?),
- un effort vis à vis des substances inhibitrices et des toxiques.

QUESTION N° 4 - POLITIQUE DE L'AGENCE POUR LA PRESERVATION DES EAUX SOUTERRAINES

L'orientation générale préconisée par l'Agence paraît raisonnable, cependant de nombreux industriels sont encore autorisés à créer de nouveaux forages (Citroën à AULNAY ...); même dans la région de CAEN, de l'avis de Mr GIRARDOT, malgré l'objectif de base affirmé par l'Agence (à savoir la diminution des prélèvements dans la nappe), un important industriel, la S.A.V.I.E.M., vient de se voir autoriser à réaliser un nouveau forage, alors que l'Agence est en train de monter une opération relais d'alimentation en eau de surface.

Cette question pose le problème de la coordination de l'action de l'Agence de Bassin avec celle des services administratifs compétents.

.../..

Il y aurait lieu d'insister aussi sur la nécessité réelle et urgente de création d'un Maître d'ouvrage pour l'opération d'adduction d'eau de Montereau. L'Agence a-t-elle déjà pris des contacts avec le département de Paris, et les départements de la petite couronne, la Seine-et-Marne, le Syndicat de la Presqu'île de Genevilliers ?

QUESTION N° 5 - POLITIQUE CONTRACTUELLE DE BRANCHE

Pas d'observations.

QUESTION N° 6 - COMMUNICATION SUR LE PROGRAMME DE L'ECHAUFFEMENT DE L'EAU PAR LES CENTRALES THERMIQUES

Il serait souhaitable que les études entreprises par E.D.F. et l'Agence Financière de Bassin Seine-Normandie fassent l'objet d'un calendrier précis, car on peut se demander en effet si E.D.F. n'a pas intérêt à faire traîner ces études en longueur de façon à retarder le moment de payer des redevances en rapport avec l'importance de ses prélèvements.

Par ailleurs, on peut se demander quelle est la politique des autres agences à ce sujet ; y-a-t-il d'autres études entreprises à l'intérieur des autres agences, ou bien l'Agence Seine-Normandie est-elle Agence-pilote pour la France ?

QUESTION N° 7 - COMMUNICATION SUR L'OPERATION GYPSE

Pas d'observations à formuler.

QUESTION N° 8 - DETERMINATION DES OBJECTIFS DE QUALITE DANS LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Cette note confirme les observations faites à l'occasion du dossier du Comité de Bassin du 5 Avril, à savoir qu'il y a encore très peu de choses de faites et qu'il reste beaucoup à faire.

C'est pourtant un problème extrêmement important qui devrait conditionner les différents programmes d'intervention de l'Agence.

Il serait souhaitable que les principaux services de distribution d'eau potable participent concrètement aux études préliminaires à la fixation des objectifs de qualité ; l'Agence devrait pouvoir organiser des réunions de groupes spécialisés à l'intérieur de chaque sous-bassin destinées à étudier ce problème.

Sur la carte jointe au dossier, on ne voit pas très bien dans quelle catégorie sont classées la Seine (de Melun à l'embouchure) et la Marne dans sa partie aval, qui sont teintées en bistre, couleur non répertoriée dans la légende ?

QUESTION N° 9 - AFFAIRES DIVERSES

Rien à signaler.

Alfred-Marcel VINCENT *0

Vice-Président
du Conseil Général de la Seine-S.-Denis
MAIRE de LIVRY-GARGAN

